

LES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DES LOIS

Après avoir entendu M. François Baroin, ministre de l'outre-mer, le 15 novembre 2006, la commission, réunie le 29 novembre 2006 sous la présidence de M. Jean-Jacques Hyest, président, a procédé, sur le rapport pour avis de M. Christian Cointat, à **l'examen des crédits de la mission « outre-mer » du projet de loi de finances pour 2007**

Le rapporteur a rappelé que les crédits de la mission « outre-mer », principalement centrés sur l'emploi et le logement, ne représentaient qu'un peu plus de 15 % de l'ensemble des crédits consacrés aux collectivités ultramarines dans le projet de loi de finances, ce qui nuisait à la lisibilité de l'effort budgétaire de l'Etat, évalué à 12,4 milliards d'euros

Il a relevé que les départements et régions d'outre-mer bénéficiaient d'environ 75 % des crédits budgétaires, ce qui permettrait de poursuivre les efforts de l'Etat en matière de lutte contre la délinquance -celle-ci connaissant une baisse globale-, de lutte contre l'immigration clandestine et d'amélioration des moyens de la justice. Il a regretté la faiblesse des moyens accordés aux actions de coopération régionale

S'agissant des autres collectivités ultramarines, il a souligné la lente progression des travaux de la commission de révision de l'état civil et le renforcement des moyens de lutte contre l'immigration clandestine à Mayotte. Il a insisté sur l'effort de diversification économique qui devait intervenir à Saint-Pierre-et-Miquelon, ainsi que sur les difficultés sociales rencontrées par la Nouvelle-Calédonie, jugeant indispensable la poursuite des projets d'exploitation du nickel dans cette collectivité. Il a évoqué la situation politique en Polynésie française et a mis en exergue la nécessité de rénover le statut des îles Wallis-et-Futuna. Il a insisté sur l'intérêt du développement de la recherche scientifique dans les Terres australes et antarctiques françaises.

La commission a adopté **deux amendements** tendant :

- pour l'un, à **abonder d'un million d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action « coopération régionale » du programme « intégration et valorisation de l'outre-mer »**, afin de doter les fonds de coopération régionale d'un financement leur permettant d'assurer un meilleur accompagnement de projets de coopération avec les Etats et territoires voisins des départements d'outre-mer et de Mayotte (article 34 – état B) ;

- pour l'autre, à **ce que le « document de politique transversale outre-mer »**, substitué aux deux « jaunes » budgétaires relatifs aux départements et régions d'outre-mer ainsi qu'aux collectivités d'outre-mer, à la Nouvelle-Calédonie et aux Terres australes et antarctiques françaises, **présente à l'avenir les mêmes informations que celles figurant jusqu'alors dans ces « jaunes » et indispensables à la bonne information du Parlement dans le cadre de la LOLF** (article additionnel après l'article 50 bis).

Puis elle a donné un **avis favorable à l'adoption des crédits de la mission « outre-mer » prévus par le projet de loi de finances pour 2007 ainsi modifiés.**

